



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jean-François MENORET – Jany MAUFRAIS – Joël LANGUILLE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Benoît JOUANNETAUD

Absents : Sana CHELDA

Pouvoirs :

Chahrazede BENKOU NAVARRO a donné pouvoir à Amandine LOUIS

Hervé LETOURNEAU a donné pouvoir à Patricia BLANC

Benoît JOUANNETAUD a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Joël LANGUILLE

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	18
Contre	4
Abstention	

97/25 – MUTUALISATION DES ACHATS – AJOUT DE FAMILLES D'ACHAT À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PLURIANNUELLE PASSÉE ENTRE ORLÉANS MÉTROPOLE, LE CCAS D'ORLÉANS ET LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

Pour 2025, il est proposé de mutualiser les familles d'achat suivantes :

Intitulé Famille	Coordonnateur
FOURNITURE ET TRAVAUX POUR LA CREATION, L'EXTENSION, LA MODIFICATION ET LA REPARATION DE LA VIDEOPROTECTION	ORLÉANS MÉTROPOLE
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, AUDIOVISUELS, LOGICIELS ET PRESTATIONS ASSOCIEES	ORLÉANS MÉTROPOLE
FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE COFFRE-FORT NUMERIQUE POUR LES AGENTS	ORLÉANS MÉTROPOLE

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du Conseil municipal n°56/23 en date du 29 septembre 2023 portant approbation de la convention de groupement de commandes pluriannuelle 2024-2027 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (4 votes contre) :

- **D'APPROUVER** l'ajout des familles d'achats suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Fait à Semoy, le 16 décembre 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Joël LANGUILLE

Conseiller municipal

Transmission au contrôle de légalité le : **22 DEC. 2025**

Publication numérique le : **22 DEC. 2025**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification